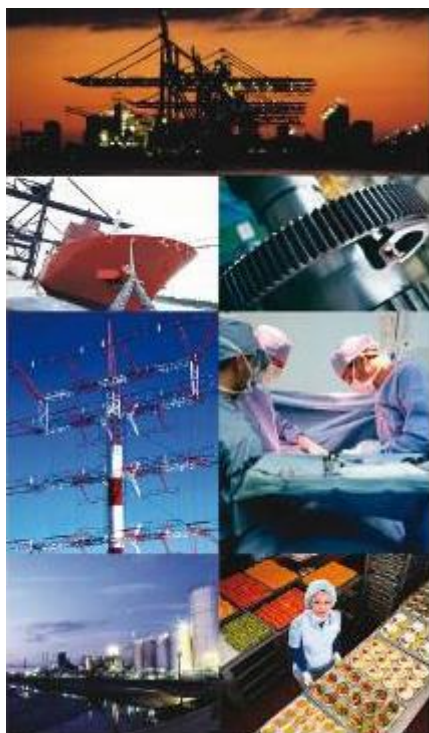




**UNITE ENVIRONNEMENT & RISQUES INDUSTRIELS
DIRECTION D'EXPLOITATION CONSEIL**

8, rue Jean-Jacques Vernazza
Zac Saumaty-Séon - CS60193
13322 Marseille Cedex 16

Téléphone : 04 96 15 23 72
Télécopie : 04 96 15 23 97
e-mail : Conseil.Environnement.Marseille@apave.com



SARL GALVA TECH

**Parc d'activité La Farlède
83 210 La Farlède**

**DETERMINATION DU CLASSEMENT
ICPE (Installation Classée pour la
Protection de l'Environnement)**

Février 2020 : Version 1

A5533243489.1/FAV

SOMMAIRE

1. CONTEXTE / OBJECTIFS DE LA MISSION	3
2. DÉROULEMENT DE LA MISSION	4
3. CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION	5
3.1. Zones intérieures	5
3.2. Gestion des déchets	9
3.3. Zones extérieures	10
4. TABLEAU DE CLASSEMENT	11
5. CLASSEMENT SEVESO	13
5.1. Par application de la règle de dépassement direct	13
5.2. Par application de la règle du cumul aux substances génériques :	13
6. CONCLUSION	14
ANNEXE	15

1. CONTEXTE / OBJECTIFS DE LA MISSION

La société SARL GALVA TECH souhaite exploiter un atelier de traitement de surface en bijouterie sur la commune de La Farlède (83) dans le futur parc d'activité de la commune.

A ce jour, la société est existante et exploite sur un autre site son installation (Solliès Villes – 83). Suite à la visite de l'administration, la société GALVA TECH souhaite régulariser sa situation administrative en s'implantant sur un nouveau site répondant aux prescriptions des Arrêtés Ministériels applicables sur son site.

Ainsi, la société GALVA TECH a fait appel à la société APAVE SUDEUROPE SAS pour déterminer le classement au titre des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, Code de l'Environnement – Livre V – Titre Ier), visés aux articles R.511-9 et suivants.

La mission a été réalisée par Laure FAVRE, Consultante Environnement et Risques industriels – Agence Conseil Sud-Est.

Le présent document est le rapport de mission.

Il comprend le classement du site, le référentiel réglementaire applicable et un extrait des principales prescriptions à respecter si nécessaire.

2. DÉROULEMENT DE LA MISSION

✧ Site projeté :

SARL GALVA TECH
Parc d'activité La Farlède
83210 La Farlède

✧ Activités :

La société SARL GALVA TECH souhaite exploiter une installation de revêtement métallique – traitement métallique par voie électrolytique.

✧ Classement actuel :

Site non ICPE (site nouveau)

✧ Déroulement de la mission :

La mission a été réalisée à partir d'une visite des installations le 3 février 2020, du recensement des produits et activités mis en œuvre sur le site ainsi que des documents associés.

✧ Interlocuteur :

Monsieur Hervé Grivelet – Gérant

3. CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION

La société SARL GALVA TECH projette d'aménager un atelier de traitement de surface en bijouterie dans un nouveau local situé à la Farlède (83) à proximité de la rue Pierre Gilles de Gennes, dans un bâtiment d'activité (multi occupants) en cours de construction.

3.1. Zones intérieures

Le local d'une surface de 117,87 m² est composé :

- au rez-de-chaussée : de cuves de traitement, d'un atelier et d'une zone de stockage ;
- au niveau de la mezzanine : d'un bureau.

La zone de traitement est composée :

- d'un bain de traitement d'or 24 k ;
- d'un bain de traitement d'or 14 k ;
- d'un bain d'argent ;
- d'un bain de pré-argenture ;
- d'un bain de bronze ;
- d'un bain de cuivre acide ;
- d'un bain de cuivre alcalin ;
- d'un bain d'or rose ;
- d'un bain de démétalisation ;
- d'un bain de passivation d'antiox ;
- d'un bain d'activation ;
- de deux bains de dégraissage.

Chaque bain est composé :

- d'une cuve de traitement contenant un mélange de produits ;
- d'une cuve de rinçage mort composée d'eau et de résidus de produits ;
- d'une cuve de rinçage d'eau propre raccordée à un traitement d'eau sur résine.

Chaque bain sera raccordé aux deux lignes d'aspiration d'air forcée (une pour les bains cyanurés, l'autre pour les autres bains).

Les tableaux ci-dessous reprennent les caractéristiques des bains et les produits stockés sur le site :

SARL GALVA TECH 83210 La Farliède	3. CARACTERISATION DE L'INSTALLATION		DIAGNOSTIC ICPE
Bains	Volume (L)	Caractéristique des bains	Bains avec cyanure
Bain d'or 24 k Parador	75	H302+H312, H330, H315, H319, H350i, H335, H412	Non
Bain de rinçage d'or 24 k Parador mort	50	<i>H302+H312, H330, H315, H319, H350i, H335, H412</i>	Non
Bain d'or 14 k Omégal	80	H300 + H310 + H330, H372, H400, H410	Oui
Bain de rinçage mort d'or 14 k Omégal	50	<i>H300 + H310 + H330, H372, H400, H410</i>	Oui
Bain d'argent Silvium	160	H300 + H310 + H330, H372, H411	Oui
Bain de rinçage mort d'argent Silvium	50	<i>H300 + H310 + H330, H372, H411</i>	Oui
Bain de pré-argenture	70	H300, H310, H330, H400 ; H410	Oui
Bain de bronze Auralloy	120	H301, H310 + H330, H314, H318, H373, H411	Oui
Bain de rinçage mort de bronze Auralloy	50	<i>H301, H310 + H330, H314, H318, H373, H411</i>	Oui
Bain de cuivre acide Cubrac	180	H318, H400, H410	Non
Bain de rinçage mort de cuivre acide Cubrac	80	<i>H318, H400, H410</i>	Non
Bain de cuivre alcalin	120	H300 + H310 + H330, H372, H411	Oui
Bain de rinçage mort cuivre alcalin	50	<i>H300 + H310 + H330, H372, H411</i>	Oui
Bain d'or rose	90	H317, H350i, H360D, H373, H412	Non
Bain de rinçage mort d'or rose	50	<i>H317, H350i, H360D, H373, H412</i>	Non
Bain de démetalisation	60	H301, H310 + H330, H314, H318, H373, H411	Oui
Bain de rinçage mort de démetalisation	50	<i>H301, H310 + H330, H314, H318, H373, H411</i>	Oui
Bain de passivation Antiox	70	H319	Non
Bain de rinçage mort de passivation Antiox	50	<i>H319</i>	Non
Bain d'activation Picklane	90	H314, H318	Non
Bain de rinçage mort d'activation Picklane	80	<i>H314, H318</i>	Non
Bain de dégraissage Presol 7073	90	H315, H319	Non

SARL GALVA TECH 83210 La Farliède	3. CARACTERISATION DE L'INSTALLATION	DIAGNOSTIC ICPE
--	---	------------------------

Bains	Volume (L)	Caractéristique des bains	Bains avec cyanure
Bain de rinçage mort de dégraissage Presol 7073	100	H315, H319	Non
Bain de dégraissage presol 1083	90	H314, H318	Non
Bain de rinçage sur résine pour le bain cuivre alcalin et bain de bronze Auralloy	76,4	-	-
Bain de rinçage sur résine pour le bain d'or 14 k Omégal et bain de démétalisation	76,4	-	-
Bain de rinçage sur résine pour le bain d'or 24 k Parador et bain d'or rose	76,4	-	-
Bain de rinçage sur résine pour le bain d'argent Silvium et bain de passivation Antiox	76,4	-	-
Bain de rinçage sur résine pour le bain de dégraissage Presol 7073	248	-	-
Bain de rinçage sur résine pour le bain d'activation Picklane	90	-	-
Bain de rinçage sur résine pour le bain de cuivre acide Cubrac	100	-	-
2 cuves tampon pour le circuit de recyclage	2*50 l	-	-
Total bain de traitement	1 295 l de bains de traitement	-	610 l de bains cyanuré
Total bain de rinçage	1403,6 l de bain de rinçage	-	250 l de bains de rinçage cyanuré
Total cuve recyclage	100 l	-	-

A noter qu'il a été considéré, de manière majorante, que les bains de rinçage mort pouvaient avoir les mêmes caractéristiques que les bains de traitement. Seules les bains présentant une toxicité de catégorie 1 ont vu leur toxicité diminuée (la société GALVA TECH s'engage à régulièrement changer ces bains de rinçage).

Produits stockés	Etat	Quantité (kg)	Caractéristique du bain
Stockage cyanure de potassium	Solide	5	H290, H300, H310, H300, H315, H319, H372, H400, H410
Stockage cyanure de cuivre	Solide	5	H300, H310, H330, H400, H410
Stockage cyanure d'argent	Solide	1	H300, H310, H330, H400, H410, H290, H318, H315
Presol 1083	Solide	20	H314, H318
Presol 7073	Solide	20	H314, H318, H335
Picklane	Solide	20	H302, H314, H318
Cuproplate Condi	Liquide	7,8125	H314
Cuproplate brightener	Liquide	4,0804	H302, H317
Cuproplate surfact	Liquide	4	H315, H319
Sulfate de cuivre	Liquide	10	H302, H318, H400, H410
Acide sulfurique	Liquide	5	H290, H314
Cubrac 440 base	Liquide	5	H314, H318, H400, H410
Cubrac 440 leveller	Liquide	5	H318
Cubrac brightener	Liquide	5,085	H412
Auralloy 270 R1	Solide	0,83	H300, H310, H330, H315, H318, H372, H400, H410
Auralloy 270 R2	Liquide	2	H314, H318
Auralloy brightener	Liquide	1	/
Auralloy 270 additif	Liquide	1	H314, H318
Auralloy starter	Liquide	1	H314, H318
Auralloy surfact	Liquide	1	H318
Auralloy ZN	Liquide	3	H314, H318
Auralloy Cu	Liquide	4	H300, H310, H314, H318, H330, H372, H400, H410
Auralloy SNP	Solide	1	H314, H318, H412
Omeval R1	Solide	0,51	H300, H310, H300, H372, H400, H410
Omeval R2	Liquide	2,825	H301, H310, H330, H373, H411
Omeval R3	Liquide	0,798	H315, H319, H335
Omeval Cu	Liquide	6	H300, H310, H314, H318, H330, H372, H400, H410
Omeval CDF IN	Liquide	1,14	H315, H319, H335
Omeval surfact	Liquide	1,03	/
Parador CO	Liquide	1	H317, H334, H341, H350, H360, H400, H410

SARL GALVA TECH 83210 La Farliède	3. CARACTERISATION DE L'INSTALLATION	DIAGNOSTIC ICPE
--	---	------------------------

Produits stockés	Etat	Quantité (kg)	Caractéristique du bain
Parador NI	Liquide	1	H317, H334, H341, H372, H350, H360, H411
Parador 300R	Liquide	2	H315, H317, H319, H373, H350, H360, H411
Parador BRI 1	Liquide	1	H314, H318
Parador BRI 2	Liquide	1	/
Parador DS	Solide	5	H315, H319, H335
Correcteur de pH	Liquide	5	H319
Epidor 700 DS	Solide	5	/
Epidor 700 R	Liquide	1	H319, H351
Epidor CPLX	Solide	5	H302, H318, H373
Epidor 700 CU	Liquide	2	H315, H318, H351
Silvium 400 BASE	Liquide	3,405	H302, H315, H318, H412
Universal Brightener	Liquide	0,5	H314, H412
Silvium 400 Brightener	Liquide	4,54	H302, H314, H318, H412
Démealstrip NF	Liquide	15,125	H314, H318
Hydroxyde de potassium	Solide	20	H290, H300, H310, H315, H319, H330, H372, H400, H410


3.2. Gestion des déchets

Périodiquement les cuves sont vidées, stockées en bidon puis éliminées par une société agréée.

En étant majorant, il est considéré que la quantité maximale de déchets susceptibles d'être présents sur le site correspond au renouvellement de toutes les cuves de traitement (volumes et caractéristiques de bain le plus pénalisant).

Les caractéristiques des déchets retenus sont donc les suivants :

Déchets	Volume (L)	Caractéristique des déchets	Déchets avec cyanure
Solution du bain d'or 24 k Parador	75	H302+H312, H330, H315, H319, H350i, H335, H412	Non
Solution du bain d'or 14 k Omégol	80	H300 + H310 + H330, H372, H400, H410	Oui
Solution du bain d'argent Silvium	160	H300 + H310 + H330, H372, H411	Oui
Solution du bain de pré-argenture	70	H300, H310, H330, H400 ; H410	Oui
Solution du bain de bronze Auralloy	120	H301, H310 + H330, H314, H318, H373, H411	Oui

	Indice : 1 Date : Février 2020	Page n° 9/16
---	-----------------------------------	--------------

SARL GALVA TECH 83210 La Farliède	3. CARACTERISATION DE L'INSTALLATION		DIAGNOSTIC ICPE
Déchets	Volume (L)	Caractéristique des déchets	Déchets avec cyanure
Solution du bain de cuivre acide Cubrac	180	H318, H400, H410	Non
Solution du bain de cuivre alcalin	120	H300 + H310 + H330, H372, H411	Oui
Solution du bain d'or rose	90	H317, H350i, H360D, H373, H412	Non
Solution du bain de démétalisation	60	H301, H310 + H330, H314, H318, H373, H411	Oui
Solution du bain de passivation Antiox	70	H319	Non
Solution du bain d'activation Picklane	90	H314, H318	Non
Solution du bain de dégraissage Presol 7073	90	H315, H319	Non
Solution du bain de dégraissage presol 1083	90	H314, H318	Non

3.3. Zones extérieures

L'extérieur du local appartient à la copropriété du site dont le gérant de la société SARL GALVA TECH est en partie propriétaire.

Elle est composée d'une voie d'accès longeant le bâtiment à l'Est du bâtiment, d'une zone enherbée (servitude réseau) au Nord.

Au Sud du bâtiment est localisée la voie d'accès à la parcelle.

A l'Ouest, une déchetterie est en cours de construction.

4. TABLEAU DE CLASSEMENT

Le tableau ci-après reprend le classement du site en intégrant notamment les rubriques de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, située en annexe de l'article R.511-9 du code de l'environnement (version 48a – décembre 2019).

Numéro rubrique	Désignation des activités et seuils	Caractéristiques des installations	Classement
2565-1	<p>Revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion dont phosphatation, polissage, attaque chimique, vibro-abrasion, etc.) de surfaces quelconques par voie électrolytique ou chimique, à l'exclusion des activités classées au titre des rubriques 2563, 2564, 3260 ou 3670.</p> <p>1. Lorsqu'il y a mise en œuvre :</p> <p>a) De cadmium (E)</p> <p>b) De cyanures, le volume des cuves affectées au traitement étant supérieur à 200 l (E)</p>	Le site utilise un volume de cuve de 610 l contenant du cyanure.	E
2565-2	<p>Revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion dont phosphatation, polissage, attaque chimique, vibro-abrasion, etc.) de surfaces quelconques par voie électrolytique ou chimique, à l'exclusion des activités classées au titre des rubriques 2563, 2564, 3260 ou 3670.</p> <p>2. Procédés utilisant des liquides, le volume des cuves affectées au traitement étant :</p> <p>a) Supérieur à 1500 l (E)</p> <p>b) Supérieur à 200 l, mais inférieur ou égal à 1500 l (DC)</p>	Le site utilise un volume de cuve de 1 295 l pour le traitement des métaux.	D
4110-2	<p>Toxicité aiguë catégorie 1 pour l'une au moins des voies d'exposition, à l'exclusion de l'uranium et ses composés.</p> <p>2. Substances et mélanges liquides. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>a) Supérieure ou égale à 250 kg (A)</p> <p>b) Supérieure ou égale à 50 kg, mais inférieure à 250 kg (DC)</p> <p><i>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 20 t.</i></p>	Le site utilise plusieurs produits liquides relevant de la catégorie Toxicité aiguë catégorie 1. La quantité maximale présente à un instant t est de 210 kg	D

Numéro rubrique	Désignation des activités et seuils	Caractéristiques des installations	Classement
4110-1	<p>Toxicité aiguë catégorie 1 pour l'une au moins des voies d'exposition, à l'exclusion de l'uranium et ses composés</p> <p>1. Substances et mélanges solides. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>a) Supérieure ou égale à 1 t (A)</p> <p>b) Supérieure ou égale à 200 kg, mais inférieure à 1 t (DC)</p> <p><i>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 t.</i> <i>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 20 t.</i></p>	<p>Le site utilise plusieurs produits solides relevant de la catégorie Toxicité aiguë catégorie 1. La quantité maximale présente à un instant t est de 124 kg</p>	NC
4120-2	<p>Toxicité aiguë catégorie 2, pour l'une au moins des voies d'exposition.</p> <p>2. Substances et mélanges liquides. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>a) Supérieure ou égale à 10 t (A)</p> <p>b) Supérieure ou égale à 1 t, mais inférieure à 10 t (D)</p> <p><i>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 50 t.</i> <i>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t.</i></p>	<p>Le site utilise plusieurs produits liquides relevant de la catégorie Toxicité aiguë catégorie 2. La quantité maximale présente à un instant t est de 663 kg</p>	NC
4510	<p>Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 100 t (A)</p> <p>2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t (DC)</p> <p><i>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 100 t.</i> <i>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t.</i></p>	<p>Le site utilise plusieurs produits relevant de la catégorie Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. La quantité maximale présente à un instant t est de 276 kg</p>	NC
4511	<p>Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 200 t (A)</p> <p>2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 200 t (DC)</p> <p><i>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 200 t.</i> <i>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 500 t.</i></p>	<p>Le site utilise plusieurs produits relevant de la catégorie Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2. La quantité maximale présente à un instant t est de 3 kg</p>	NC

5. CLASSEMENT SEVESO

Le classement Seveso du site est déterminé de la manière suivante :

- Dépassement direct du Seuil Bas ou du Seuil Haut cité dans la rubrique correspondante de la nomenclature ICPE
- Dépassement par règle de cumul :

En réalisant trois sommes S_a , S_b et S_c , correspondant respectivement aux dangers pour la santé, physiques et pour l'environnement, de la manière suivante.

$$S_{a,b,c} = \sum_x \frac{q_x}{Q_x}$$

Avec q_x correspondant à la quantité de produit présent sur le site et Q_x au Seuil Haut ou Bas de la rubrique associée.

Si une des trois sommes est supérieure ou égale à 1 alors le site est classé Seveso.

5.1. Par application de la règle de dépassement direct

Aucune quantité de produits stockés visés par des rubriques ICPE n'est supérieure à la quantité seuil bas au sens de l'article R.511-11 du Code de l'Environnement.

Ainsi le site n'est pas classé SEVESO selon la règle de dépassement direct.

5.2. Par application de la règle du cumul aux substances génériques :

Pour rappel, le calcul est réalisé sur la base de la règle d'addition de substances ou de préparations dangereuses définie à l'article R.511-11 du Code de l'Environnement.

$$S_y = \sum \frac{q_x}{Q_{x,y}}$$

avec y =

- a : dangers pour la santé
- b : dangers physiques
- c : dangers pour l'environnement

	CUMUL SEVESO		
	Sa = Danger pour la santé	Sb= Danger physique	Sc= Danger pour l'environnement
Seuil Bas	1,06E-01	0	1,72E-02
Seuil Haut	2,65E-02	0	8,37E-03

Par conséquent, les installations de la société SARL GALVA TECH ne sont pas soumises au classement SEVESO selon la règle de cumul.

Le site n'est donc pas classé Seveso par dépassement de la règle de dépassement direct ou de cumul.

6. CONCLUSION

Après évaluation du classement réglementaire ICPE de la SARL GALVA TECH située à La Farlède (83), le site relève de plusieurs rubriques de la nomenclature des ICPE :

- Activité placée sous le régime d'enregistrement :
 - **Rubrique n°2565-1** : Revêtement métallique ou traitement de traitement de surface – mise en œuvre de cyanure;

- Activités placées sous le régime de déclaration :
 - **Rubrique n°2565-2** : Revêtement métallique ou traitement de traitement de surface – Volume des cuves supérieur à 200 l ;
 - **Rubrique n°4110-2** : Toxicité aiguë catégorie 1 (liquide) ;

- Activités répertoriées mais non classées :
 - **Rubrique n°4110-1** : Toxicité aiguë catégorie 1 (solide) ;
 - **Rubrique n°4120-2** : Toxicité aiguë catégorie 2 (liquide) ;
 - **Rubrique n°4510** : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1 ;
 - **Rubrique n°4510** : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.

De fait, le site doit respecter au titre de la protection de l'Environnement :

- **Arrêté du 30 juin 1997** relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2565 : Métaux et matières plastiques (traitement des) pour le dégraissage, le décapage, la conversion, le polissage, la métallisation, etc., par voie électrolytique, chimique, ou par emploi de liquides halogénés ;
- **Arrêté du 09 avril 2019** relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2564 (nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces par des procédés utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques) ou de la rubrique n° 2565 (revêtement métallique ou traitement de surfaces par voie électrolytique ou chimique) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- **Arrêté du 13 juillet 1998** relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous l'une ou plusieurs des rubriques nos 4110, 4709, 4713, 4736 ou 4737 ;
- les principes généraux du code de l'environnement (tri des déchets en particulier) ;
- le règlement sanitaire départemental du Var ;
- les autres réglementations applicables, notamment issues du code du travail.

ANNEXE

Annexe 1

Quantités maximales, classification CLP et autres données relatives aux substances, mélanges et déchets employés sur le site de SARL GALVA TECH en vue de la détermination de son classement ICPE et de son statut SEVESO

Bain de rinçage mort d'or 14 k Omégall	50	1	0,05000	Mélange								Liquide	Acute Tox. 2	Acute Tox. 2	Acute Tox. 2	Aquatic Acute 1	Aquatic Chronic 1	STOT RE 1												
Bain de rinçage mort d'argent Silvium	50	1	0,05000	Mélange								Liquide	Acute Tox. 2	Aquatic Acute 1	Aquatic Chronic 1															
Bain de rinçage mort de pré-argentine		1	0,00000	Mélange								Liquide	Acute Tox. 2	Aquatic Acute 1	Aquatic Chronic 1	Acute Tox. 3														
Bain de rinçage mort de bronze Auralloy	50	1	0,05000	Mélange								Liquide	Acute Tox. 3	Acute Tox. 2	Acute Tox. 2	Aquatic Chronic 2	Skin Corr. 1A	Eye Dam. 1	STOT RE 2						Non					
Bain de rinçage mort de cuivre acide Cubrac	80	1	0,08000	Mélange								Liquide	Eye Dam. 1	Aquatic Acute 1	Aquatic Chronic 1															
Bain de rinçage mort cuivre alcalin	50	1	0,05000	Mélange								Liquide	Acute Tox. 2	Aquatic Acute 1	Aquatic Chronic 1	Acute Tox. 2														
Bain de rinçage mort d'or rose	50	1	0,05000	Mélange								Liquide	Skin. Sens. 1	Carc. 1B	Repr. 1A	Aquatic Chronic 3	STOT RE 2													
Bain de rinçage mort de démétalisation	50	1	0,05000	Mélange								Liquide	Acute Tox. 2	Aquatic Chronic 2		Acute Tox. 3														
Bain de rinçage mort de passivation Antiox	50	1	0,05	Mélange								Liquide	Eye Irrit. 2																	
Bain de rinçage mort d'activation Picklane	80	1	0,08	Mélange								Liquide	Skin Corr. 1A	Eye Dam. 1																
Bain de rinçage mort de dégraissage Presol 7073	100	1	0,10	Mélange								Liquide	Skin Irrit. 2	Eye Irrit. 2	STOT SE 3															
Bain de rinçage mort de dégraissage presol 1083		1	0,00	Mélange								Liquide	Skin Corr. 1A	Eye Dam. 1																
Bain de rinçage sur résine pour le bain cuivre alcalin et bain de bronze Auralloy	76,4	1	0,08	Mélange								Liquide																		
Bain de rinçage sur résine pour le bain d'or 14 k Omégall et bain de démétalisation	76,4	1	0,08	Mélange								Liquide																		
Bain de rinçage sur résine pour le bain d'or 24 k Parador et bain d'or rose	76,4	1	0,08	Mélange								Liquide																		
Bain de rinçage sur résine pour le bain d'argent Silvium et bain de passivation Antiox	76,4	1	0,08	Mélange								Liquide																		
Bain de rinçage sur résine pour le bain de dégraissage Presol 7073	248	1	0,25	Mélange								Liquide																		
Bain de rinçage sur résine pour le bain d'activation Picklane	90	1	0,09	Mélange								Liquide																		
Bain de rinçage sur résine pour le bain de cuivre acide Cubrac	100	1	0,10	Mélange								Liquide																		
Cuve rinçage eau	100	1	0,10	Substance								Liquide																		
			0,00																											
			0,00																											
Déchets			0,00																											
Bain d'or 24 k Parador	75	1	0,08	Déchet								Liquide	Acute Tox. 4	Skin Irrit. 2	Skin Irrit. 2	Acute Tox. 4	STOT SE 3	Carc. 1B	Aquatic Chronic 3											
Bain d'or 14 k Omégall	80	1	0,08	Déchet								Liquide	Acute Tox. 2	Acute Tox. 1	Acute Tox. 1	Aquatic Acute 1	Aquatic Chronic 1	STOT RE 1												
Bain d'argent Silvium	160	1	0,16	Déchet								Liquide	Acute Tox. 2	Aquatic Acute 1	Aquatic Chronic 1															
Bain de pré-argentine	70	1	0,07	Déchet								Liquide	Acute Tox. 2	Aquatic Acute 1	Aquatic Chronic 1	Acute Tox. 3														
Bain de bronze auralloy	120	1	0,12	Déchet								Liquide	Acute Tox. 3	Acute Tox. 2	Acute Tox. 2	Aquatic Chronic 2	Skin Corr. 1A	Eye Dam. 1	STOT RE 2						Non					
Bain de cuivre acide cubrac	180	1	0,18	Déchet								Liquide	Eye Dam. 1	Aquatic Acute 1	Aquatic Chronic 1															
Bain de cuivre alcalin	120	1	0,12	Déchet								Liquide	Acute Tox. 1	Aquatic Acute 1	Aquatic Chronic 1	Acute Tox. 2														
Bain d'or rose	90	1	0,09	Déchet								Liquide	Skin. Sens. 1	Carc. 1B	Repr. 1A	Aquatic Chronic 3	STOT RE 2													
Bain de démétalisation	60	1	0,06	Déchet								Liquide	Acute Tox. 2	Aquatic Chronic 2		Acute Tox. 3														
Antiox	70	1	0,07	Déchet								Liquide	Eye Irrit. 2																	
Bain d'activation picklane	90	1	0,09	Déchet								Liquide	Skin Corr. 1A	Eye Dam. 1																
Bain de dégraissage Presol 7073	90	1	0,09	Déchet								Liquide	Skin Irrit. 2	Eye Irrit. 2	STOT SE 3															
Bain de dégraissage presol 1083	90	1	0,09	Déchet								Liquide	Skin Corr. 1A	Eye Dam. 1																
			0,00																											
			0,00																											
			0,00																											